INITIALES DU MAIRE
PGN
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 24 janvier 2024 à 19h00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2024-01-001

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024 À 19H00

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023
2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 à 19h00
2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 à 19h35
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2023
5. Correspondance
6. Mot du maire
7. Dépôt de rapports

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
8. Affaires diverses
8.1 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM
8.2 Établissement du taux d'indexation du salaire des employés syndiqués pour l'année 2024
8.3 Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2024
8.4 Indexation du traitement des élus municipaux
8.5 Fin de la période de probation de la directrice des communications et de l'approche citoyenne
8.6 Adhésion de la Municipalité de Mille-Isles à la Charte d'engagement en lien avec la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil
8.7 Dérogation de mise en concurrence pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2024-01-002

2.1 ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023***

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *6 décembre 2023* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *6 décembre 2023*.

ADOPTÉE.

2024-01-003

2.2 ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 à 19h00***

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du *13 décembre 2023 à 19h00* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du *13 décembre 2023 à 19h00.*

ADOPTÉE.

2024-01-004

2.3 ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 à 19h35***

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du *13 décembre 2023 à 19h35* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du *13 décembre 2023 à 19h35.*

ADOPTÉE.

2024-01-005

3. ***Approbation des comptes***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2023.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2023 totalisant **410 545,72 $,** et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de décembre 2023.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 ***États financiers se terminant le 31 décembre 2023***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 31 décembre 2023.

5. ***Correspondance***

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2023 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

6. Mot du maire

2024 est commencé, tout le monde est au boulot et la planification des travaux à venir se concrétise.

Il semble y avoir des problèmes de compréhension de la part de certains citoyens au sujet des constats d'infraction émis par la municipalité. Pour votre information générale, nos inspecteurs font des vérifications sur le champ lorsqu'il y a dénonciation ou encore, lorsqu'ils constatent ou voient une situation méritant une inspection plus approfondie.

Nous préférons ne pas être dans l'obligation d'émettre des constats d'infraction, mais malheureusement, nous avons une règlementation en place visant à assurer la quiétude de nos citoyens et ce, tout en assurant la protection environnementale de notre municipalité. À titre informatif, depuis l'été dernier, nous avons émis des constats pour plus de 6 000 $ en lien avec l'abattage d'arbres sans permis et plus de 900 $ pour avoir effectué de la location à court terme non autorisée.

Lorsqu'on entend des phrases telles : « ça a toujours été ainsi ou « ça a toujours été fait comme ça », il faut comprendre que nous vivons en 2024, avec les réalités et situations actuelles qui ne sont plus nécessairement les mêmes que durant les années 50-60-70-80-90 ou même 2000.

Il y a encore beaucoup de monde qui pense que nous pouvons faire ce qu'on veut avec la règlementation, ce n'est plus le cas. Le gouvernement provincial a encadré les procédures à suivre et la façon dont nous pouvons gérer notre territoire, et c'est ce que nous nous appliquons à faire.

La règlementation est une bibitte en évolution constante, tout comme notre société, et tout le monde est invité à respecter celle-ci.
Mise à jour sur le Maple Grove : la structure du gazebo sera montée à l'aide d'une grue au courant de la semaine prochaine.

Merci, et bonne année 2024

Welcome all to 2024! Everyone's hard at work and plans for the work ahead this year are taking shape.

There seems to be some confusion in the community about the fines issued by the municipality. For your general information, our inspectors make on-the-spot checks when there is a tip-off or because they have seen for themselves a situation that merits further inspection.

We prefer not to have to issue fines, but unfortunately, we have regulations in place to ensure the peace of mind of our citizens and the environmental protection of our municipality. For your information, since last summer, we have issued over $6,000 in fines for tree cutting without a permit and over $900 for unauthorized short-term rental.

When we hear phrases like it's always been like this, or it's always been done like that; we have to understand that we're living in 2024, with current events and situations that exist today, which aren't necessarily the same as it was in 1950-60-70-80-90 or even 2000. There are still a lot of people who think they can do as they please with regulations etc.; this is no longer the case; the provincial government has framed the procedures to be followed and the way we can manage our territory, which is how we proceed. Regulations are a constantly evolving, just like our society.

Maple Grove update: the gazebo section will be raised next week with the help of a crane...

That's it
Thank you.

7. Dépôt de rapports

7.1 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de novembre 2023.

7.2 ***Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de décembre 2023.

7.3 ***Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2023.

8. Affaires diverses

2024-01-006

8.1 ***Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM***

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la FQM offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM (Fédération québécoises des municipalités) et d'autoriser le paiement de la prime pour la période du 1er janvier 2024 au 1er janvier 2025.

ADOPTÉE.

2024-01-007

8.2 ***Établissement du taux d'indexation du salaire des employés syndiqués pour l'année 2024***

Considérant que la convention collective en vigueur prévoit à l'article 13.08 que l'indexation des salaires pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 doit être basée sur la moyenne annuelle de l'année précédente de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la grande région de Montréal ;

Considérant que la convention collective en vigueur prévoit toutefois que l'indexation des salaires ne peut dépasser 3 %, nonobstant l'IPC prévu de la grande région de Montréal, sans toutefois être en dessous de 2 %, pour l'année 2024 ;

Considérant que la moyenne annuelle de l'IPC de l'année 2023 pour la grande région de Montréal est établie à 5,1 % ;

Considérant la volonté du conseil municipal d'offrir des salaires compétitifs aux employés de la Municipalité ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de bonifier de 0,5 % l'indexation pour l'année 2024 afin de demeurer compétitif.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ÉTABLIR le taux de l'indice des prix à la consommation pour les employés syndiqués pour l'année 2024 à 3,5 %, soit une bonification de 0,5 % du taux maximum prévu par la convention collective en 2024.

QUE l'application de l'indexation soit rétroactive au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-01-008

8.3 ***Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2024***

Considérant la recommandation 2024-146 du directeur du Service de la sécurité incendie d'indexer de 3,5 % la rémunération du personnel du Service de sécurité incendie à compter du 1er janvier 2024.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les ajustements et l'indexation recommandés rétroactivement au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-01-009

8.4 ***Indexation du traitement des élus municipaux***

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

Considérant que le Règlement 2018-02 fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité ;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération ;

Considérant que ledit règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus ;

Considérant que les membres du conseil désirent indexer à la hausse leur traitement, comme le prévoit le Règlement 2018-02.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'INDEXER à la hausse la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 3,5 %, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2024.

ADOPTÉE.

2024-01-010

8.5 ***Fin de la période de probation de la directrice des communications et de l'approche citoyenne***

Considérant que, par la résolution numéro 2023-06-173, la Municipalité a procédé à l'embauche de madame Catherine Bélanger à titre de directrice des communications et de l'approche citoyenne ;

Considérant que le contrat de travail de madame Bélanger prévoit une période de probation de six (6) mois ;

Considérant que le conseil est satisfait du travail de madame Bélanger ;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, d'approuver la fin de la période de probation de madame Bélanger.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE METTRE FIN à la période de probation de madame Catherine Bélanger à titre de directrice des communications et de l'approche citoyenne de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2024-01-011

8.6 ***Adhésion de la Municipalité de Mille-Isles à la Charte d'engagement en lien avec la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil***

Considérant que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil, intitulée *Nous sommes Argenteuil* (résolution numéro 23-09-281) ;

Considérant que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro

23-09-282 afin d'adhérer à la charte d'engagement qui découle de cette politique d'inclusion, et inviter les citoyens, les industries, les commerces et les institutions d'Argenteuil à y adhérer également ;

Considérant que la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration vise notamment à :

- Fournir un cadre commun à tous les acteurs du territoire en matière d'accueil, d'établissement, d'intégration, de pleine participation et d'inclusion des personnes issues de l'immigration, qu'elles soient nées ou non au Québec ;
- Témoigner de la volonté et de l'ouverture d'esprit de la collectivité et du processus de réflexion dynamique qui en découle ;
- Multiplier les efforts pour se positionner comme une collectivité ouverte, accueillante et inclusive et ainsi créer un impact positif et durable ;
- Optimiser les conditions d'enracinement.

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles, à titre de gouvernement de proximité et d'employeur, souhaite démontrer sa pleine adhésion à la démarche d'inclusion des personnes issues de l'immigration ;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Mille-Isles est pleinement favorable aux valeurs promues et valorisées dans la Politique d'inclusion et dans la Charte d'engagement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles adhère à la Charte d'engagement en lien avec la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil, intitulée *Nous sommes Argenteuil*.

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles autorise monsieur Howard Sauvé, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite Charte d'engagement.

ADOPTÉE.

2024-01-012

8.7 ***Dérogation de mise en concurrence pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles connait des problèmes récurrents avec la camionnette utilisée notamment pour le déneigement par le Service des travaux publics ;

Considérant la disponibilité limitée des véhicules recherchés pour les travaux à accomplir ;

Considérant qu'une demande de dérogation de mise en concurrence est demandée par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, afin de procéder par demande de prix pour l'octroi d'un contrat de gré à gré relatif à l'acquisition d'une camionnette pour le Service des travaux publics ;

Considérant que le fonds de roulement sera utilisé pour financer cette acquisition.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la demande de dérogation de mise en concurrence déposée par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

D'AUTORISER les demandes de prix pour l'acquisition d'une camionnette de gré à gré.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2024-01-013 **10.** ***Levée de la séance***

À **19h17**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation